

Ville de Toronto (Ontario)

Prix ACAM de l'environnement 2010

(Plus de 20 000 habitants)

Bâtiments écologiques à Toronto – Norme écologique de Toronto et Règlement municipal portant sur les toits verts

Le 31 janvier 2010, la Ville de Toronto a présenté deux initiatives visant à « écologiser » les bâtiments neufs à Toronto : la Norme écologique de Toronto et le Règlement municipal portant sur les toits verts. La norme écologique de Toronto est une série en deux volets de mesures de rendement fondées sur le développement durable et la réduction des émissions de CO₂.

Pour être conformes à la norme, toutes les demandes pour un nouveau lotissement doivent satisfaire aux mesures de rendement et aux objectifs du volet 1 portant sur divers enjeux environnementaux. Les promoteurs peuvent aussi décider de satisfaire aux exigences du volet 2, un niveau plus élevé et facultatif en matière de rendement environnemental; ils sont alors admissibles à un remboursement de 20 % des droits d'aménagement.

Le 31 janvier marquait aussi la date de mise en œuvre du règlement municipal portant sur les toits verts, le premier en Amérique du Nord à exiger et régir la construction de toits verts sur les nouveaux bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels ayant une surface de plancher brute de 2000 m². Les bâtiments industriels ont jusqu'au 31 janvier 2011 pour s'y conformer.

On estime que la multiplication des toits verts à Toronto pourrait faire épargner à la Ville de 40 à 120 millions de dollars en coûts d'infrastructure des eaux de ruissellement et réduire les impacts de l'effet d'îlot thermique en diminuant les températures ambiantes locales.

La Norme écologique de Toronto et le Règlement municipal portant sur les toits verts sont des éléments clés du Plan d'action contre le changement climatique de la Ville. Renseignements : www.toronto.ca/greendevlopment et le www.toronto.ca/greenroofs